

Committee failed to protect Charter rights of Canadians and ignored key evidence

Ottawa, January 29, 2024 – Three independent senators support a dissenting opinion asserting that a joint parliamentary committee failed to address its mandate and produced an unsatisfactory report.

Senators [Stan Kutcher](#), [Marie-Françoise Mégie](#), and [Pamela Wallin](#) are all members of the [Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying](#) (AMAD). Two of these senators are also medical doctors.

The committee was mandated to assess the state of readiness nationally for persons whose sole underlying condition is a mental disorder and who wish to apply for MAiD.

The Government of Canada [previously identified four tasks](#) that were necessary to have in place for Medical Assistance in Dying for persons whose sole underlying condition is a mental disorder (MAiD MD-SUMC). These four tasks are described in the [dissenting opinion](#).

Last year, [Bill C-39](#) passed in parliament to extend the exclusion period for MAiD MD-SUMC, because the tasks identified by the Government of Canada as necessary for access had not been yet completed. The bill recommended that the exclusion end on March 17, 2024. This allowed the government an additional year to ensure readiness.

The committee heard testimony from 21 individuals and organizations. Fifteen of these witnesses participated in one or more of the tasks assigned by the federal government and testified that Canada was ready to end the exclusion.

Despite the fact that the majority of witnesses testified that the Government of Canada’s tasks had been completed and readiness had been achieved, the majority report states that the “Canadian medical system” is not ready and recommends that the exclusion continue. However, the committee did not undertake a study of the “Canadian medical system.” Our mandate was to determine if the Federal Government’s tasks for readiness had been completed. We believe they have.

The majority report is not an accurate reflection of the weight of the witness testimony, as it did not consider vital testimony submitted in written form by experts responsible for the delivery of MAiD services.

The majority report of the committee, if accepted by the Government of Canada will deprive Canadians with mental disorders of their charter rights regarding end-of-life care, by discriminating against their right to apply for MAiD MD-SUMC. Canadians with mental disorders should receive appropriate health care on a case-by-case basis, a right that is afforded to all other Canadians who meet criteria for access to MAiD. It also stigmatizes individuals with mental disorders, promoting the myth that individuals with mental disorders are incapable of making informed decisions about their end-of-life choices.

Read the dissenting opinion, which is attached to the committee’s majority report, [here](#).

QUOTES

“The majority report perpetuates stigma and discrimination against Canadians who have a mental illness. It also does not properly evaluate the evidence that was presented to the committee and ignores the tasks for readiness that were defined by the Government of Canada as needed to be completed prior to March 31, 2024.”

- **The Honourable Stan Kutcher, Senator**

The majority report mentions that “Canada’s medical system is not prepared for MAID where mental disorder is the sole underlying medical condition.” Yet, the majority of witnesses, those with in-depth knowledge of the readiness criteria, said that regulatory agencies are ready.”

-**The Honourable Marie-Françoise Mégie, Senator**

“This is genuinely a matter of life and death. The government should not renege on its promise to respect an individual's right to choose—a right protected by the Charter.”

-**The Honourable Pamela Wallin, Senator**

For media requests:

ENGLISH INQUIRIES

Lauren Stokes
Office of Senator Stan Kutcher | Senate of Canada
343-551-7189 | lauren.stokes@sen.parl.gc.ca

James Auer
Office of Senator Pamela Wallin | Senate of Canada
613-996-2794 | james.auer@sen.parl.gc.ca

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS EN FRANÇAIS

Nicolas Thibodeau
Office of Senator Marie-Françoise Mégie | Senate of Canada
613-720-9853 | nicolas.thibodeau@sen.parl.gc.ca

Un comité a échoué à protéger les droits des Canadiens garantis par la Charte et a fait fi de témoignages essentiels

Ottawa, le 29 janvier 2024 – Trois sénateurs indépendants appuient une opinion dissidente affirmant qu'un comité parlementaire mixte n'a pas rempli adéquatement son mandat et qu'il a produit un rapport insatisfaisant.

Les sénateurs [Stan Kutcher](#), [Marie-Françoise Mégie](#) et [Pamela Wallin](#) sont tous trois membres du [Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir](#) (AMAD). Deux de ces sénateurs sont également médecins.

Le comité avait le mandat d'évaluer l'état de préparation nationale à l'aide médicale à mourir (AMM) pour les personnes réclamant l'AMM dont le seul problème médical invoqué est un trouble mental.

Le gouvernement du Canada [avait auparavant défini quatre initiatives](#) qu'il était nécessaire de mettre en place pour offrir l'aide médicale à mourir aux personnes chez qui le trouble mental est le seul problème médical invoqué (l'AMM TM-SPMI). Ces quatre initiatives sont décrites dans [l'opinion dissidente](#).

L'année dernière, le [projet de loi C-39](#) a été adopté au Parlement dans le but de repousser la période d'exclusion de l'AMM TM-SPMI, car les critères considérés par le gouvernement du Canada comme nécessaires pour l'accès n'étaient pas encore tous respectés. Le projet de loi recommandait que la période d'exclusion se termine le 17 mars 2024. Le gouvernement a ainsi eu une année de plus pour assurer l'état de préparation.

Le comité a entendu les témoignages de 21 personnes et organisations. Parmi ces témoins, 15 ont participé à au moins une des initiatives désignées par le gouvernement fédéral et ont dit que le Canada était prêt à mettre fin à l'exclusion.

La majorité des témoins ont affirmé que les critères définis par le gouvernement du Canada avaient été respectés et que le degré de préparation était atteint, mais le rapport majoritaire mentionne que le « système médical canadien » n'est pas prêt et recommande de poursuivre la période d'exclusion. Toutefois, le comité n'a pas entrepris d'étude sur le « système de santé au Canada ». Notre mandat consistait à déterminer si les critères définis par le gouvernement du Canada pour ce qui est de l'état de préparation avaient été respectés. À notre avis, ils ont été respectés.

Le rapport majoritaire ne reflète pas fidèlement l'importance des témoignages puisqu'il ne prend pas en compte les témoignages essentiels présentés par écrit par des experts qui s'occupent de la prestation des services d'AMM.

S'il est accepté par le gouvernement du Canada, le rapport majoritaire du comité privera les Canadiens ayant des troubles de santé mentale de leurs droits garantis par la Charte concernant les soins de fin de vie, en leur refusant le droit de réclamer l'AMM TM-SPMI, ce qui est discriminatoire. Les Canadiens souffrant de troubles de santé mentale devraient recevoir des soins de santé appropriés au cas par cas, un droit garanti à tous les autres Canadiens qui satisfont aux critères d'accès à l'AMM. Le rapport stigmatise également les personnes ayant des troubles de santé mentale, perpétuant le mythe selon lequel elles sont incapables de prendre des décisions éclairées quant à leur fin de vie.

Lisez l'opinion dissidente, jointe au rapport majoritaire du comité, [ici](#).

CITATIONS

« Le rapport majoritaire perpétue les préjugés et la discrimination envers les Canadiens qui souffrent de troubles de santé mentale. Par ailleurs, il ne dresse pas une évaluation adéquate des témoignages présentés au comité et fait fi des critères définis par le gouvernement du Canada pour ce qui est de l'état de préparation à l'AMM, qui doivent être remplis avant le 31 mars 2024. »

- L'honorable Stan Kutcher, sénateur

« Le rapport majoritaire mentionne, "que le système de santé du Canada n'est pas prêt pour l'AMM dans les cas où le trouble mental est le seul problème médical invoqué..." Pourtant, la majorité des témoins, ceux qui avaient une connaissance approfondie des critères de préparation, ont déclaré que les organismes de réglementation sont prêts. »

- L'honorable Marie-Françoise Mégie, sénatrice

« C'est réellement une question de vie ou de mort. Le gouvernement ne devrait pas revenir sur sa promesse de respecter le droit des personnes de choisir – un droit garanti par la Charte. »

- L'honorable Pamela Wallin, sénatrice

Demandes de renseignement

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS EN ANGLAIS

Lauren Stokes
Bureau du sénateur Stan Kutcher | Sénat du Canada
343-551-7189 | lauren.stokes@sen.parl.gc.ca

James Auer
Bureau de la sénatrice Pamela Wallin | Sénat du Canada
613-996-2794 | james.auer@sen.parl.gc.ca

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS EN FRANÇAIS

Nicolas Thibodeau
Bureau de l'honorable Marie-Françoise Mégie | Sénat du Canada
613-720-9853 | nicolas.thibodeau@sen.parl.gc.ca